

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 22 décembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 22 décembre 2025 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal en Mairie de FAMPOUX, sous la présidence de M. Didier LEDHÉ, Maire, pour donner suite à la convocation du 17 décembre 2025 afin de délibérer sur les questions suivantes :

MEMBRES PRESENTS : Didier LEDHÉ, Nadine MERESSE, Rudy LEFRANCQ, Luc GIMONET, Jérôme LEGUAY, Claude LEFEBVRE, Marie-Ange BEAURAIN, Audrey ASSET, Bernard DELERYUELLE. Marie-Christine DELPORTE, Claudy CUVELLIER, Samuel HONORÉ, Camille DESCAMPS, Audrey ASSET (arrivée à 18h50)

ABSENTS EXCUSE : Gérald LEGRAND Marie-Ange BEAURAIN, Audrey ASSET (jusque 18h50)

PROCURATIONS : Marie-Ange BEAURAIN à Audrey ASSET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Camille DESCAMPS

Démarrage de la réunion 18h45

1. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre est approuvé à l'unanimité
2. Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'ensemble des actes et décisions pour poursuivre le projet de centrale photovoltaïque sur les terrains du dépôt à inertes à 2 abstentions et 11 voix pour.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

3. D'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à compter du 1^{er} janvier 2026. Les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de l'établissement
4. - D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
 - De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
 - De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 comme suit : Montant en euros : 15 € brut
 - D'autoriser le Maire / Président à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
 - De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.
5. L'attribution d'une subvention à une sportive de haut niveau
6. Le conseil municipal valide à 1 voix contre, 8 abstentions et 4 voix pour la motion de soutien pour la liberté locale est moyens d'agir des communes proposées par l'AMF

L'ordre du jour étant épuisé le conseil municipal s'est clôturée à 19 h 12

Le Maire, Didier LEDHÉ

La secrétaire de séance, Camille DESCAMPS


